



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Décision n° 2023-15
Date : 13/12/2023

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : APPEL A PROJET COMMUN DETR DSIL 2024

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération n°2020 07 2 02 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 autorisant Mme la Présidente à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté de Communes, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 Avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU les statuts de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT la circulaire préfectorale du 20 septembre 2023 concernant l'appel à projet commun pour l'attribution des dotations de l'Etat dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - année 2024 ;

CONSIDERANT le « guide pratique 2024 demande de subvention DETR et DSIL » ;

CONSIDERANT la présentation des projets ainsi que leurs plans de financement prévisionnels ci-dessous ;

Priorité n°1 : Construction de la déchèterie intercommunale de Blain

La déchèterie de Blain, ouverte en 1995, est devenue saturée et obsolète. Elle ne permet plus d'accueillir les usagers dans des bonnes conditions et de faire face à l'augmentation de population du territoire.

La création d'un nouvel équipement est indispensable pour le territoire afin de :

- Faire face à l'augmentation du besoin et aux nouvelles exigences en matière de valorisation ;
- Permettre de limiter les risques environnementaux de l'équipement, liés au stockage des déchets dangereux, à l'impact des eaux de ruissellement (y compris les eaux d'incendie) et des envols sur le milieu récepteur et les riverains ;
- Assurer aux usagers un accueil dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;
- Assurer aux agents des conditions de travail conforme à la réglementation.

Le futur équipement sera composé des éléments suivants :

- Une zone de don/matériaux à l'entrée de la déchèterie, à proximité du pôle Consom'Acteur ;
- Un contrôle d'accès pour les usagers et voie de retournement pour les véhicules refusés ;
- Une déchèterie de type « à plat », avec :
 - o Des alvéoles pour les flux aux volumes les plus importants (déchets inertes, déchets verts, bois, déchets d'éléments d'ameublement), avec des mini-quais sans garde-corps ;
 - o Des caissons compacteurs pour le tout-venant, le carton et la ferraille ;
 - o Des bennes pour le plâtre et l'amiante ;
 - o Des contenants spécifiques pour les flux connexes et nouvelles filières ;
- Un bâtiment d'accueil et de vie pour les agents de déchèterie ;
- Un bâtiment avec auvent de dépôt, de stockage et de reprise des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ;
- Une zone de stockage pouvant être couverte pour de futurs contenants REP (Responsabilités Élargies du Producteur) par exemple ;
- Un local technique pour l'engin d'exploitation en option.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et les dossiers réglementaires en finalisation. Un premier projet de réhabilitation du site actuel, abandonné depuis pour des contraintes géotechniques a déjà fait l'objet d'attributions de subventions au titre du FSIL et de la DETR en 2016 et 2017. Pays de Blain Communauté souhaite demander un complément, considérant que le coût du projet de construction d'un équipement neuf en 2023 est beaucoup plus important :

Dépenses HT		Participations financières			
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non
Maîtrise d'œuvre	176 950 €	Etat	DETR 2017	75 000 €	Oui
Etudes complémentaires	50 145 €	Etat	FSIL 2017	30 000 €	Oui
Travaux	1 856 741 €	Etat	FSIPL 2016	100 000 €	Oui
		Etat	DSIL 2024	500 000 €	Non
		Maître d'ouvrage	Autofinancement	1 378 836 €	Oui
Total	2 083 836 €		Total	2 083 836 €	

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231213-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Priorité n°2 Boucle cyclable canal – Forêt

Le Pays de Blain souhaite créer une boucle cyclable permettant de découvrir les principaux attraits touristiques du territoire : le Canal de Nantes à Brest, la Forêt du Gâvre, le patrimoine culturel et historique à Blain et à Le Gâvre. Détour à la Vélodyssée, cette boucle vise à permettre de « capter » les cyclotouristes itinérants et les inciter à faire halte en Pays de Blain.

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études A2i infra. A la suite de cette étude, le tracé du projet a été arrêté et un plan de jalonnement est en cours d'élaboration. Il a été travaillé en collaboration avec les communes, l'ONF, le Département de Loire Atlantique et la Vélodyssée pour une intégration de cette nouvelle offre dans leur communication et en particulier leur site internet.

Les travaux consistent en :

- La sécurisation du tracé (notamment des traversées de route et des cheminements le long des routes dangereuses)
- L'amélioration du revêtement lorsque c'est nécessaire
- Le jalonnement

Par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2023, le projet s'est vu attribuer une première subvention de 69 790,20 € au titre de la DSIL 2023. Suite aux études de maîtrise d'œuvre finalement menées, il s'avère que le projet a dû être redimensionné. Un complément de financement est donc sollicité comme suit :

Dépenses HT		Participations financières			
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non
Maîtrise d'œuvre	14 180 €	Etat	DSIL 2023	69 790, 20 €	Oui
Etudes complémentaires	13 800 €		DETR 2024	92 497,80 €	Non
Travaux	251 454 €	Région	Pays de la Loire - Activ	44 712 €	Oui
Aléa	10 566 €	Département	AAP Inventons le tourisme responsable	25 000 €	Oui
		Maître d'ouvrage	Autofinancement (20%)	58 000€	Oui
Total	290 000 €		Total	290 000 €	

PAR CES MOTIFS

DECIDE

- **D'indiquer** que le coût total HT de l'opération « Construction de la déchèterie intercommunale de Blain » est estimé à 2 083 836 €, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe redevance incitative ;
- **D'indiquer** que le coût total HT de l'opération « Boucle Cyclable Cana Forêt » est estimé à 290 000 €, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 du budget Administration générale ;
- **De solliciter** la DETR et la DSIL pour ces projets, conformément aux plans de financement ci-dessus au titre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2024 ;
- **De signer** tout document afférent à la demande de subvention comme présentée ci-dessus

**Pour extrait conforme,
La Présidente
Rita SCHLADT**



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**